

Apartheid funéraire: carrés musulmans à Saint-Nazaire ?

Par Philippe Bescond-Garrec

écrit par Philippe Bescond-Garrec | 27 février 2014



✕ http://www.fnmunicipales.fr/saint-nazaire/Apartheid-funeraire-des-carres-musulmans-a-Saint-Nazaire_a76.html

L'Islam, considéré comme la deuxième religion en France, affiche sa visibilité de diverses manières: le voile intégral ou pas pour les femmes et parfois les fillettes, le "qamis" et la barbe pour les hommes, l'abattage rituel (par une dérogation qui tend à devenir la règle), le "halal pour tous", la construction effrénée de mosquées (quitte à parfois contourner la loi de 1905), le ramadan, la fête de l'aïd et ses abattoirs temporaires, les prières de rues et des demandes d'accommodements multiples et variées.

Il n'est donc pas étonnant que les revendications concernant les demandes de carrés musulmans dans les cimetières communaux se fassent de jour en jour plus pressantes.

Rappel des règles qui régissent les cimetières en France:

– La loi du 28 juillet 1881 abolit le caractère confessionnel des cimetières (l'Alsace et la Moselle échappent à ces

interdictions grâce au droit local – régime du Concordat).

– La loi de séparation entre l'Eglise et l'État de 1905 réaffirme dans son article 28 qu'il est «interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions». En clair, seules les tombes et les monuments funéraires ont le droit d'afficher la religion du défunt, mais pas les parties communes du cimetière.

– Par la circulaire du 19 février 2008, le ministère de l'Intérieur encourage les maires à aménager, en fonction des demandes des carrés confessionnels, «en prenant soin de respecter le principe de neutralité des parties communes du cimetière ainsi que le principe de liberté de croyance individuelle».

Dans un carré musulman, les tombes sont toutes orientées vers La Mecque. Le rite musulman impose également une concession à perpétuité. Or, de très nombreuses villes françaises, en proie à un manque de place dans les cimetières, ont arrêté de vendre de telles concessions. Dans ce cas, afin de respecter les règles de laïcité, les croyants musulmans doivent opter pour une concession à durée limitée.

Saint-Nazaire, qui a vu sa population se diversifier de manière considérable ces 30 dernières n'échappe pas à la règle et des demandes de carrés confessionnels ont vu le jour ces dernières années.

Dans un premier temps, le Maire Joël Batteux et la municipalité ont adressé une fin de non recevoir aux attentes particulières des Nazairiens de confession juive et musulmane concernant l'inhumation selon les rites respectifs de leur religion.

– Février 2008: “Concernant le cimetière, nous sommes opposés dans la vie comme dans la mort à la ségrégation et à la communautarisation... Par contre, tout comme certains souhaitent un signe distinctif sur leur sépulture (croix ou autre), nous ne voyons pas d’objection à ce que les sépultures musulmanes se singularisent et nous avons même proposé que les sépultures orientées vers la Mecque leur soient réservées... Nous ne confondons pas laïcité et laxité.”

<http://sn2008.over-blog.com/article-28381107.html>

Suite aux pressions insistantes, la position de la municipalité évolue sensiblement pour aboutir à la création “d’espaces confessionnels”:

– Septembre 2010: “Le Maire de Saint-Nazaire approuve les inhumations du rite juif et Musulman... La question était venue pendant la campagne des municipales. Comment respecter à la fois les rites religieux et la loi française ? ... La mairie s’arcboutait sur la loi républicaine et la lutte contre tout communautarisme. Pas question de créer un carré musulman... Devant la position dure de la mairie, une trentaine de personnes avaient manifesté leur mécontentement au cours d’un conseil municipal, début 2009. Banderolles déployées et regards tendus avaient considérablement énervé certains élus, provoquant des propos déplacés...

Des emplacements situés dans les octogones du cimetière (Fontaine Thuaud), et répondant à des orientations vers la Mecque ou vers Jérusalem seront explicitement réservés aux sépultures musulmanes ou juives. Mais les deux religions souhaitent aussi un regroupement des sépultures... L’idée est partagée que les tombes voisines qui présenteront la même orientation pourront constituer de petits regroupements...

Hassane Bouzzaoui, qui représente le collectif musulman, parle d’une « petite victoire. Un pas a été franchi. On ne demande pas de haies ni de murets. Seulement pouvoir

rassembler quelques sépultures. Si il y a une autre tombe dans le même coin ça n'a aucune importance. » Il rend hommage aux élus de tous bords «qui ont cherché à comprendre.» Il réfute la suspicion de communautarisme : « Les morts ne font pas de communautarisme. Ce n'est qu'une question de respect.»

<http://s269703107.onlinehome.fr/2010/09/24/le-maire-de-saint-nazaire-approuv-les-inhumations-du-rite-juif-et-musulman/>

La lecture d'un article de Saint-Nazaire Infos d'octobre 2010, nous en apprend un peu plus sur cette évolution:

“Ce n'était pas gagné car la municipalité avait répondu par un refus catégorique quelques mois plus tôt. Les collectifs des communautés musulmanes et juives représentés par Monsieur Hassan Bouazzi et Monsieur Philippe Frèche sont aujourd'hui particulièrement heureux d'avoir pu obtenir un espace de 15 et 5 tombes au cimetière.”

Avec l'aide de Omero Marongiu Sociologue de l'ethnicité et des religions (Maghreb, islam) Spécialiste en politiques publiques et management de la diversité, « ce dernier a su trouver les mots qu'il fallait » pour engager un dialogue constructif avec les élus. « L'ensemble des partis politiques du Modem à l'UMP de Monsieur Garnier ont contribué à créer un large consensus précise Hassan Bouazzi.

Dans cet espace de plusieurs, tombes certaines sont orientées vers Jérusalem d'autres vers La Mecque... “Par respect vis-à-vis des autres nous proposons d'être un petit peu ensemble Chrétiens – Musulmans. Si jamais quelqu'un voulait être enterré dans notre espace, il n'y aurait pour nous aucun souci” explique Hassan Bouazzi.”

16 octobre 2010

<http://www.saintnazaire-infos.fr/un-espace-confessionnel-pour-les-communaut-es-juives-et-musulmanes-au-cimetiere-de-saint-nazaire-23-43-468.html>

M. Bouazzi, dans sa magnificence, est trop bon de bien vouloir nous accorder l'insigne honneur de reposer auprès des siens sur la terre qui nous a vu naître. Je ne suis pas du genre à me laisser mystifier ni "dhimmifier" par ceux qui souhaitent nous voir abandonner la neutralité hautement symbolique de nos cimetières, en vigueur jusqu'à présent. Ce sont les luttes de nos anciens qui ont permis que dans la vie comme dans la mort l'appartenance ou la non appartenance à une religion soit cantonnée à la sphère privée et se fasse discrète. Discretion qui dans mon esprit, ne signifie pas l'oubli des racines chrétiennes de la France, fille aînée de l'Eglise, et la primauté que j'accorde à celle-ci sur les religions nouvellement pratiquées sur notre sol.

Alors, quelle sera la prochaine étape qui, si nous n'y prenons garde, aboutira à un apartheid funéraire par la création de carrés musulmans et juifs dans nos cimetières municipaux à Saint-Nazaire ? Je ne fais nullement confiance à une majorité municipale de gauche reconduite lors des prochaines élections municipales, pas plus qu'à une éventuelle alternance de droite étant donné que l'une et l'autre se sont soumises aux exigences de groupes de pressions qui ont abouti à la situation actuelle d'un compromis évolutif.

Morts ou vivants, nous ne formons qu'une seule communauté, la communauté Nationale, prenons garde aux tentatives de nous diviser jusque dans l'Au-delà.

À l'attention des Nazairiens de confession musulmane, je me permets de leur soumettre la méditation de ce verset du coran qui peut leur servir à nous rejoindre dans notre souhait de neutralité de la sphère publique:

« Peu importe où vous tournez votre face, vous serez face à Dieu ! » (Coran 2, 115)

Philippe BESCOND-GARREC, responsable adjoint *Résistance républicaine* pays de Loire

<https://www.facebook.com/notes/philippe-bescond-garrec/aparthe-id-fun%C3%A9raire-carr%C3%A9s-musulmans-%C3%A0-saint-nazaire-/1423077794603937>